



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS du C.H. MENTON

ANNÉE SCOLAIRE 2023/ 2024

Sommaire

Table des matières

I. Orientations pédagogiques et générales de l'institut de formation	4
1. Développer l'inter professionnalité et mettre en place des parcours de stage professionnalisant	4
2. Maintenir l'ouverture à la mobilité internationale	5
3. Développer l'innovation pédagogique	6
4. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable	11
5. Développer des actions de formation continue	11
5.1 Le tutorat	11
5.2 AFGSU 1 et 2	12
5.3 Formation AS: Son rôle en regard du nouveau référentiel métier 2021	12
5.4 Accompagnement Fin de Vie et Soins de Support	12
6. Certification QUALIOPi	12
7. Développement des contrats d'apprentissage	13
II. Organisation de la formation	13
1. Le cadre de l'apprentissage	13
1.1 Références législatives et règlementaires de la profession et des soins infirmiers	13
1.2 Les concepts des soins infirmiers	15
1.3 Les processus d'apprentissage	16
1.4 La transversalité	18
1.5 Les valeurs de l'équipe pédagogique	19
2. Formation et projet d'enseignement	20
2.1 La formation	20
2.2 L'organisation des enseignements théoriques	22
2.3 Formation clinique en stage	25
2.4 Objectifs pédagogiques annuels et semestriels	33
3. Dispenses d'enseignements	33
4. Le suivi pédagogique	33
4.1 Temps de rencontre individualisé	33
4.2 Temps de rencontre collectif	34
5. La validation des crédits	35
6. L'acquisition du diplôme d'état	36
III. Les ressources de l'institut	36
1. Les ressources humaines	36
1.1 L'organigramme hiérarchique et fonctionnel	36
1.2 Composition et compétences de l'institut de formation	36
1.3 Les intervenants externes	39
2. Les ressources documentaires et multimédias	39
3. Les ressources en infrastructure et en logistique	40
4. La vie étudiante	40
IV. La promotion de l'IFSI et de la profession d'IDE	41

PREAMBULE

Ce projet pédagogique concerne l'année 2023/2024. Il s'enracine dans l'histoire de l'Institut de soins infirmiers et s'inscrit dans la réalité et les enjeux du système de santé actuel.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Menton a obtenu son agrément en 2008 et a ouvert le 23 février 2009 avec une promotion de 20 étudiants, dont le cursus d'études a été organisé selon le programme des études défini par l'arrêté du 23 mars 1992 modifié par l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 2001.

Ainsi, la formation en soins infirmiers est venue intégrer l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de Menton qui lui existe depuis 1988 avec une capacité d'accueil, à ce jour, de 45 élèves en cursus complet, la rentrée scolaire s'effectuant la dernière semaine d'Août.

A la promotion d'élèves aides-soignants, est venue s'ajouter une nouvelle promotion de 30 étudiants infirmiers, qui a fait sa rentrée en septembre 2009. A cette époque, le nouveau cursus d'études était mis en œuvre selon le programme défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier. Le Centre Hospitalier de Menton avait alors obtenu une augmentation du quota, soit 10 étudiants supplémentaires.

A la rentrée 2023, 44 étudiants en soins infirmiers seront accueillis ainsi qu'un étudiant PASS/LAS hors quota.

Issu des mesures de la loi « Santé », le Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes Maritimes (GHT 06) regroupe 13 établissements publics :



Ainsi, l'objectif de l'Institut de formation du CH de Menton est de maintenir un positionnement fort au sein du GHT 06 et de développer des collaborations avec nos partenaires notamment le GCS 06, la Faculté de médecine de Nice et le Département des Sciences Paramédicale

I. Orientations pédagogiques et générales de l'institut de formation

Les orientations pédagogiques et générales fixées en 2021 sont maintenues.

Celles-ci s'articulent pour qu'au terme de sa formation, l'étudiant ait acquis les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession infirmière, dans toute sa complexité et sa diversité. Le développement du sens des responsabilités, d'un jugement clinique et d'une démarche éthique, lui permettront d'avoir une posture professionnelle adaptée, qu'il saura réinterroger tout au long de son parcours professionnel.

1. Développer l'inter professionnalité et mettre en place des parcours de stage professionnalisant

Objectif 1

Faire des futurs professionnels de santé infirmiers et aides-soignants des acteurs compétents, en capacité de répondre et de s'adapter aux besoins en santé actuels et à venir.

Objectif 2

Faire de l'inter professionnalité une compétence chez les futurs professionnels de santé infirmiers et aides-soignants pour renforcer la coopération entre les différents professionnels au service des patients.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit l'inter professionnalité comme un apprentissage et une activité qui se concrétisent lorsque des spécialistes issus d'au moins deux professions travaillent conjointement.

Ils apprennent les uns des autres au sens d'une collaboration effective qui améliore les résultats en matière de santé. Cette approche est une solution pertinente et concrète pour répondre aux défis importants que doivent relever les systèmes de santé.

L'inter professionnalité se traduit notamment par l'organisation du **service sanitaire des étudiants en santé (SSES)** pour les étudiants de 2^{ème} année dans le cadre des Unités d'Enseignement suivantes :

- UE 1.2 S2
- UE 1.2 S3 et 4.6 S3.

Le service sanitaire représente **6 semaines** de formation théorique et pratique incluant l'acquisition de compétences spécifiques ainsi que des interventions auprès de jeunes publics et d'adultes.

Une collaboration avec les instituts de formation du GCS 06 et la Faculté de médecine vise à favoriser l'interdisciplinarité des formations de l'ensemble des futurs professionnels en santé.

Au vu des modifications dans le cursus des études de médecine, avec l'accord du Dr LASSALE, médecin référent universitaire, nous avons initié depuis cette année un nouveau thème :

- Initiation et reconnaissance des situations d'urgence dans les collectivités territoriales : le projet a été présenté à l'équipe RH de la Mairie de Menton et validé.
Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le service des Ressources Humaines de la municipalité.
7 groupes de 3 étudiants ont pu réaliser des actions de sensibilisation auprès des personnels de la voirie, Parc et Jardins. Les étudiants ont pris un réel plaisir à monter et réaliser sur le terrain

leurs actions de santé publique. Les résultats ont été très satisfaisants aussi bien pour l'institut qu'auprès de la Mairie. Nous espérons poursuivre cette collaboration, voire l'étendre à d'autres services municipaux (police municipale, personnel des écoles par exemple)

Nous avons également maintenu un autre thème des années précédentes

- Nutrition et activité physique : les actions ont été réalisées dans un lycée général de Menton, avec là aussi de très bons résultats et un travail collaboratif avec l'infirmière scolaire.

Le projet pédagogique du service sanitaire 2023-2024 se trouve en **annexe 1**.

2. Maintenir l'ouverture à la mobilité internationale

Objectif 1

Développer des compétences indispensables à l'exercice de la profession IDE comme l'ouverture d'esprit acquise par la découverte d'une façon différente de travailler et l'immersion dans une autre culture et un autre système de santé.

Objectif 2

Développer chez l'étudiant une maturité professionnelle qui forgera son identité professionnelle.

Objectif 3

Communiquer sur les projets de mobilité internationale.

L'équipe pédagogique poursuit l'investissement débuté en 2018 dans l'accompagnement des étudiants souhaitant réaliser un stage à l'étranger en troisième année de formation pendant le stage du semestre 6.1 d'une durée de 6 semaines, soit du **5 février au 17 mars 2024**.

En effet, la réalisation d'une période de mobilité à l'international se révèle être un véritable levier pour une insertion professionnelle réussie des jeunes.

L'IFSI est inscrit au Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME SASSO) qui est un dispositif de bourses de stage du Conseil Régional ayant pour objectifs de :

- Soutenir la mobilité internationale étudiante
- Valoriser leur formation pour une réelle plus-value sur le marché de l'emploi.

Depuis 2018, de plus en plus d'étudiants souhaitent réaliser un stage à l'international, dans un objectif de confrontation à une culture, à des traditions et à des modalités de prises en soins nouvelles.

Une information sur la possibilité d'accomplir un stage au cours du semestre 6 dans le cadre du programme "PRAME SASSO" et sur la nécessité de réfléchir dès la deuxième année à ce projet est faite auprès des étudiants de L2 en début de semestre 3.

Ainsi, les étudiants formulent des demandes de projets dès le début de la deuxième année de formation auprès des référentes "mobilité internationale" pour effectuer des stages à visée de découverte internationale.

Pour l'année 2022/2023, 3 étudiantes ont pu réaliser leur projet de mobilité au Cambodge avec l'association Missions stages Asie, à l'hôpital provincial de Prey Veng.

Celle-ci sera notamment mentionnée dans le livret d'accueil des étudiants qui ont la possibilité de consulter à la bibliothèque de l'IFSI les destinations proposées par nos partenaires.

En externe, il s'agira de communiquer sur les différents projets à travers le site internet de l'institut, la presse locale.

De plus, tous les étudiants ayant bénéficié d'un stage à l'étranger effectuent une présentation orale de leur expérience de stage à l'ensemble des promotions de l'institut et des professionnels du CH.

- Programme ERASMUS + (reporté d'une année du fait de la préparation de l'audit de suivi QUALIOPi en mai 23)

Ce projet offre une expérience enrichissante, opportunité pour de nombreuses rencontres et de découvertes culturelles, en immersion dans un pays étranger.

L'étudiant retrouve sur place d'autres étudiants du programme Erasmus, originaires de plusieurs pays européens différents.

Objectifs :

- Découvrir d'autres prises en soins et s'ouvrir à d'autres approches culturelles du soin,
- Partager des compétences en soins infirmiers et échanger sur des pratiques,
- S'adapter à un autre système de santé,
- Apprendre à communiquer dans une autre langue.

De plus, c'est un atout évident dans le curriculum vitae de l'étudiant à son retour en France, gage d'un bon niveau de langue étrangère, une bonne capacité d'adaptation et d'une ouverture d'esprit.

La vie en colocation qui découle souvent du programme Erasmus développe également le sens du collectif, une autre qualité humaine recherchée par les recruteurs.

Nous allons répondre à l'appel à projets relatif à la demande de Charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur. Nous déposerons notre candidature d'ici à la fin de l'année 2023 (date limite du dépôt 25 janvier 2024)

3. Développer l'innovation pédagogique

Objectif 1

Développer la simulation en santé auprès des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

Objectif 2

Déployer des outils numériques pour l'utilisation de méthodes pédagogiques interactives et innovantes

Dans le cadre de la démarche Qualité, la simulation en santé apparaît comme un axe prioritaire du projet pédagogique.

La simulation mise en place au cours des semestres pairs de formation, place les apprenants en situation de soins, dans un contexte sécurisé et sécurisant.

Elle leur permet de développer leurs habiletés gestuelles et relationnelles, de mobiliser les savoirs acquis et d'accroître leur capacité d'analyse face à des situations concrètes.

- **Pratiques de simulation**

L'IFSI adapte l'ingénierie pédagogique aux évolutions des outils d'apprentissage :

L'arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier, introduit officiellement la simulation en santé dans les modalités d'enseignement des IFSI comme suit :
« *La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et ma pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin.*

Le but est de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs ».

Une salle de simulation équipée d'un simulateur haute-fidélité depuis 2018 permet de mettre en place des séances pédagogiques auprès des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants.

Développement de la pratique collaborative entre étudiants IDE/élèves AS à partir d'un scénario de base se complexifiant en fonction du niveau de formation.

- ✚ Simulation hybride (regroupe au sein d'une même séquence l'usage de la simulation humaine et d'un simulateur mannequin)

Cette année nous avons pu réaliser des séances avec l'ensemble des promotions infirmières et aides-soignantes.

- Accueil d'un patient 1A et EAS
- Crise d'asthme 2A et EAS
- Arrêt cardio respiratoire 3A et EAS

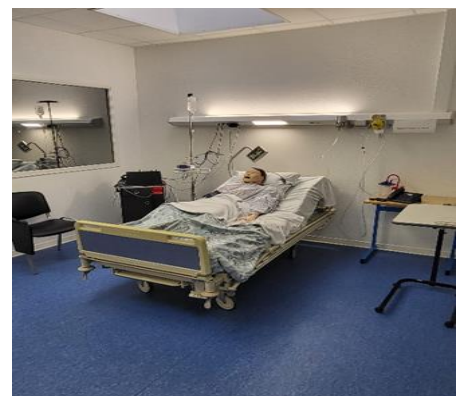
Séances très appréciées des ESI/EAS, moment de collaboration, de pratique réflexive et d'apprentissage

- ✚ Simulation procédurale

- Pose de voie veineuse 1A
- Calculs de doses en situation simulée 1A
- Réfection de pansements simples
- Sondage urinaire et pose de sonde nasogastrique 2A

- ✚ Simulation humaine

- Apprentissage de pose de bandages 2A



Salle de simulation



Salle de pratiques

Ces séances permettent aux étudiants/élèves de percevoir l'importance du travail en équipe, de la communication et des connaissances nécessaires à une prise en charge adaptée et sécurisée du patient.

La poursuite du projet prévu pour la rentrée 2023-2024 vise à :

- Développer des attitudes de communication et de collaboration efficaces au sein de l'équipe de formateurs afin de favoriser un travail de lien entre chaque année de formation dans le cadre d'élaboration d'activités de simulation.
- Approfondir les scénarii en fonction des objectifs de formation poursuivis en lien avec le niveau d'apprentissage des apprenants et en regard des compétences à développer ; ces scénarii sont évolutifs sur les 3 années de formation.

2 formateurs ont participé au Congrès francophone de simulation en juin 23 à Nice. Ils ont pu participer à des ateliers tels que l'hygiène hospitalière et la prise en charge médicamenteuse.

- Développer la collaboration avec les compétences de notre établissement hospitalier support dans le domaine de la gestion des risques en lien avec les UE 4.5 S2 et S4
- Généraliser cette pratique pédagogique à la formation continue des personnels de santé paramédicaux des structures de proximités, avec par exemple la mise en place d'une chambre des erreurs (juin 2024)

- **Déploiement d'outils numériques sur l'IFSI**

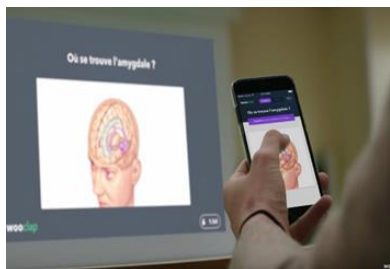
Depuis 4 ans, nous nous sommes engagés à diversifier nos pratiques pédagogiques, notamment par le déploiement de la simulation qui offre à ce jour, une réelle plus-value aux enseignements dispensés et une entière satisfaction aux apprenants.

Les objectifs visés par cette démarche étant d'(e) :

- Mettre en place des environnements personnels d'apprentissage qui répondent aux évolutions des comportements des apprenants,
- Proposer un espace de travail sécurisé et partagé à partir d'un espace de communication à distance commun à l'ensemble des formations infirmières et aides-soignantes,
- Offrir dans nos propositions pédagogiques mais également par la diversité des contenus, des méthodes et des modèles professionnels, des points d'intérêt où chaque étudiant trouvera matière à se construire au cours de sa formation initiale,
- Développer l'innovation pédagogique soutenue par la Région et engagée par les formateurs,
- Répondre avec sécurité à un contexte sanitaire en constante mutation,
- Optimiser le dispositif de formation par la valorisation des compétences des formateurs et le développement de méthodes et d'outils pédagogiques.

A ce jour, poursuivre le développement d'une offre de formation innovante représente un enjeu primordial pour valoriser l'institut de formation et favoriser la réussite de tous les apprenants. L'accompagnement pédagogique tend, avec la démarche qualité, à concevoir une logique de parcours individualisé. Il nécessite de remettre en question nos représentations de l'apprentissage. Davantage centré sur l'apprenant et non sur une méthode d'enseignement uniquement réalisée en présentiel, cet apprentissage permet à l'élève de se former de façon autonome, d'individualiser son parcours, de s'évaluer et de réajuster régulièrement ses acquisitions.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, l'institut développe un réel projet numérique soutenu par la Région afin de déployer dans des conditions optimales des méthodes pédagogiques interactives et innovantes. La plateforme MOODLE est opérationnelle depuis la rentrée 2022.



L'Institut développe le modèle WOOLAP, système conçu pour inciter la participation des étudiants en transformant « les smartphones » en un outil d'apprentissage complet.

Les étudiants peuvent profiter également, d'un logiciel d'entraînement de calculs de doses, SIMDOSE financé par la Région Sud

L'institut de formation travaille au développement d'outils interactifs dans les domaines de la pédagogie essentiellement, les serious games (OMEDIT pays de la Loire « Never Events Enigma UE 4.8 S6), les formations e-Learning (English Word par exemple)

L'Institut de formation en soins infirmiers a été sélectionné lors du dernier CEFIEC 2 mois pour expérimenter gratuitement la plateforme de réalité virtuelle « SIMANGO ».

Cette formation à la simulation virtuelle est mise en place sur les 4 promotions étudiants/élèves dès septembre 2023

Objectif : Permettre à chaque étudiant d'expérimenter la simulation au cours de la formation.



- **Maîtriser les techniques de soins et notamment les incontournables**

Calculs de dose

Projet transversal, de façon progressive sur les 3 années

Dans l'exercice de leur fonction, les infirmiers sont appelés à effectuer des calculs, à utiliser des règles de mathématiques. Ces règles doivent être maîtrisées. L'administration de la juste dose au patient en dépend.

Les étudiants vont être amenés à maîtriser les calculs de doses.

Au vu des difficultés pour certains, en mathématiques des étudiants, l'équipe pédagogique réalise un enseignement transversal de façon progressive sur les 3 années de formation. L'enseignement est couplé à un suivi pédagogique, visant à aider au plus près les étudiants en difficultés.

De plus un travail collaboratif de l'équipe pédagogique permet également de décloisonner cet apprentissage et de le rendre plus efficient. Des exercices de renforcement sont régulièrement proposés

aux ESI avec retour individuel

3 cadres formateurs référents sur ce projet transversal interviennent auprès des 3 années lors des TD des UE 2.11 et 4.4

Un test de positionnement est réalisé en début de chaque année sur les 3 promotions, ce qui permet d'évaluer les difficultés de certains étudiants et d'adapter l'ingénierie du projet.

- Fin de 1A, les étudiants seront en capacité de maîtriser les débits gtttes/min et ml/h, la règle de 3, la préparation de perfusion avec ajout d'électrolytes, les calculs de concentration, en ayant un raisonnement juste et un calcul sans erreurs
- Fin de 2A, les étudiants seront en capacité de maîtriser la réalisation de SAP avec planification complexifiée (raisonnement juste et un calcul sans erreurs)
- Fin de 3A, les étudiants seront en capacité de mettre en œuvre une prescription détaillée et complexe en lien avec une situation de soins, d'en faire l'analyse et la programmation (raisonnement juste et un calcul sans erreurs)

Les connaissances thérapeutiques, les calculs de doses et de débits sont mobilisés dans les différentes UE Processus, Pharmacologie et Intégratives lors des évaluations normatives.

Cf. Projet Calculs de dose 23/24 en [annexe 2](#)

Finalité

Chaque étudiant sera capable, en s'appuyant sur ses connaissances en pharmacologie et son analyse de réaliser des calculs de dose et de débits sans erreur.

Pour les gestes d'urgences

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, l'IFSI travaille en collaboration avec le CESU de NICE.

3 formateurs AFGSU dont 2 référents pédagogiques du projet sont représentés au sein de l'équipe. Un 3ème cadre formateur finalise sa formation en septembre 2023.

La validation de l'UE 4.3 S2 « soins d'urgences » est basée sur la présence obligatoire de 21h (correspondant à la FGSU, aux cours sur l'accouchement inopiné, et aux risques NRBCe) et sur l'évaluation pratique de l'acquisition des gestes et des comportements de l'étudiant.

Une remobilisation des connaissances théoriques et pratiques est réalisée au semestre 6 permettant ainsi à chaque étudiant d'obtenir l'attestation de formation pour une durée de 4 ans.

Du nouveau matériel est en commande. (chariot d'urgence, mannequin enfant...)

Transfusion sanguine et DVI

Les étudiants bénéficient sur demande auprès des formateurs référents, de la mise à disposition de la salle de TP et du matériel de pratique pour s'entraîner à la réalisation des pratiques.

• **Développer la réflexion éthique de l'étudiant**

Parler d'éthique dans l'univers du soin, c'est poser la question du sens du soin ancré dans le quotidien de l'acte soignant. Pour trouver sens au service de la personne soignée, l'acte soignant doit être posé d'une manière efficace dans une perspective d'humanité.¹

Cet enseignement de l'éthique donne la possibilité aux étudiants de se questionner sur leur posture

¹ Formation à l'éthique en soins infirmiers- recherche en soins infirmiers 2006/3 n°86 p.4 à 23

soignante, leur approche de la personne soignée, en tant qu'Autre, sujet de soin, ainsi que sur « le Prendre Soins ».

Ils mobilisent ainsi leurs connaissances juridiques, déontologiques, morales, philosophiques, religieuses, culturelles ; se questionnent sur leur responsabilité dans les situations de soins auxquelles ils sont confrontés.

- **Développer la compétence culturelle**

Le développement de la compétence culturelle est considéré comme l'un des moyens de favoriser l'adoption d'une approche de soins adaptée à la culture en favorisant le respect et l'équité dans les soins des personnes, des familles et des communautés.² Elle se définit aussi comme une capacité de fournir des soins efficaces, en prenant en considération les croyances culturelles, les comportements et les besoins des personnes.

Les stages à l'étranger participent à l'ouverture culturelle des étudiants.

4. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable

Afin de répondre aux critères définis par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la démarche de certification et de maîtriser les impacts de l'activité de l'institut de formation sur son environnement, l'IFSI/IFAS pense et agit « développement soutenable » en mettant en œuvre les objectifs en regard.

Un travail en collaboration avec l'ensemble des promotions infirmières et aides-soignantes a permis la réalisation d'actions orientées sur l'environnement ainsi que sur l'épanouissement et la cohésion sociale.

Le compte rendu des actions mises en œuvre au cours de l'année 2022/2023 se trouve **en annexe 3**

5. Développer des actions de formation continue

Objectif

Assurer le positionnement des Instituts de formation par une attractivité justifiant les besoins du territoire.

5.1 Le tutorat infirmier et aide-soignant

Devenir tuteur, c'est partager ses savoir-faire, accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, aider à rapprocher les établissements de soins de l'institut de formation.

Deux sessions de formation au tutorat sont réalisées en 2023-2024 sur les Instituts de formation permettant de fournir les méthodes et les outils utiles à l'encadrement et à l'évaluation des stagiaires, d'enrichir les modes de sociabilité, de modifier les positions acquises pour laisser place à de nouveaux positionnements favorisant l'autonomie des professionnels.

La plaquette de formation au tutorat se trouve **en annexe 4**

² Développement de la compétence culturelle infirmière-recherche en soins infirmiers 2018/4 n°135 p 30 à 37

5.2 AFGSU 1 et 2

Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

L'objectif est de maintenir les acquis des professionnels de santé, mais aussi ceux des agents des services techniques et administratifs, ou de remettre à jour leurs connaissances dans ce domaine.

Nous travaillons en collaboration avec les établissements de santé de l'arrière-pays mentonnais (Sospel Breil, Saorge) mais aussi avec le SSIAD de Roquebrune Cap Martin.

De septembre 2022 à juillet 2023, nous avons réalisé 5 sessions complètes d'AFGSU 2, 2 sessions d'AFGSU 1 et 3 sessions de recyclage AFGSU 2. (63 agents formés).

Trois dates de formations sont déjà prévues sur septembre, octobre et novembre 2023.

Les plaquettes d'informations se trouvent [en annexe 5](#)

5.3 Formation aide-soignante : son rôle en regard du nouveau référentiel métier 2021

Cette formation s'adresse aux aides-soignants formés avant juillet 2021.

L'objectif de cette formation est de **permettre à chaque professionnel aide-soignant de réfléchir à sa posture professionnelle et de se former aux nouvelles compétences attendues**, d'intégrer les principes réglementaires du nouvel exercice professionnel d'aide-soignant, de favoriser la découverte, confronter les raisonnements, **conformément au référentiel de formation aide-soignant du 10/07/2021**.

8 participants à cette 1^{ère} session. Nous allons renouveler cette formation sur 2023/2024.

2 sessions sont déjà prévues en novembre 23 et en avril 24.

20 personnes sont déjà inscrites.

Du nouveau matériel a été commandé en particulier une aspiration à mucosités électrique, des appareils à glycémie capillaire pour répondre à l'apprentissage des nouveaux actes confiés à l'aide-soignante.

La plaquette d'informations se trouvent [en annexe 6](#)

5.4 Accompagnement fin de vie et soins de support

Une 1^{ère} session est programmée sur le dernier trimestre 2023.

Cette formation a pour objet l'amélioration de la prise en soins des patients dans une démarche palliative participative en cancérologie ou en fin de vie.

Cette formation est en lien avec le déploiement d'une filière spécifique en cancérologie sur le CH de Menton.

La plaquette d'informations se trouve [en annexe 7](#)

6. Certification QUALIOPI

L'Institut de formation du Centre hospitalier « LA PALMOSA » a reçu la certification QUALIOPI le 29 Octobre 2021.

L'audit de surveillance/ de suivi a eu lieu le 10 mai 2023, nous avons maintenu la certification QUALIOPI

sans aucune réserve et avec les félicitations de l'organisme certifiant pour notre engagement dans la Qualité
Nous préparons d'ores et déjà le prochain audit de certification qui devrait avoir lieu en juin 2024.

7. Développement des contrats d'apprentissage

L'institut du CH Menton souhaite participer au développement de l'apprentissage infirmier, d'une part pour pallier dans une certaine mesure aux difficultés financières des études et d'autre part accroître les chances de recrutement pour l'établissement employeur.

Ce développement de l'apprentissage répond également à la volonté du Ministère de la Santé de créer 4 000 contrats d'apprentissage d'ici à septembre 2024.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le CERFAH de la Région PACA (Centre de Formation Régional des Apprentis des métiers de l'Hospitalisation).

D'une façon plus globale, les principes du projet de l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants :

- **Un renforcement des liens Hôpital-Instituts** en développant notre collaboration entre les professionnels de santé du Centre Hospitalier de Menton et des autres lieux de stage avec l'équipe pédagogique et en formalisant le projet de stage des instituts.
- **Un partenariat étroit avec les hôpitaux locaux de l'arrière-pays mentonnais**
- **Une prise en compte de l'environnement spécifique et de l'évolution du contexte socio culturel, économique, démographique et environnemental du territoire mentonnais.**

L'objectif est d'assurer une formation initiale solide et former des professionnels de santé compétents, responsables et réflexifs qui puissent s'adapter au contexte et aux évolutions des professions paramédicales

II. Organisation de la formation

1. Le cadre de l'apprentissage

1.1 Références législatives et réglementaires de la profession et des soins infirmiers

La profession d'infirmier est régie par les dispositions des articles L.4311-1 à L.4311-29 du code de la santé publique. Modifié par la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012.

Cette profession est protégée puisque l'article L. 4311-2 du code de la santé publique précise que *« Peuvent exercer la profession d'infirmier ou d'infirmière les personnes titulaires d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L.4311-3 L.4311-4, ou titulaires des autorisations prévues aux articles L.4311-9 et L.4311-10 ».*

Selon l'article L.4311-1 du code de la santé publique français

« Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle

propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement. ».

Selon l'article R.4311-2 du code de la santé publique français

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologiques, psychologiques, économiques, sociales et culturelles :

- 1) De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social ;*
- 2) De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;*
- 3) De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;*
- 4) De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis sur l'initiative du ou des médecins prescripteurs ;*
- 5) De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique des personnes, particulièrement en fin de vie, au moyen des soins palliatifs et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage. »*

Selon l'article R.4311-3 du code de la santé publique français

« Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires conformément aux dispositions de l'article R 4311-5 et R4311-6.

Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue.

Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.

Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers.

1.2 Les concepts des soins infirmiers

La philosophie des soins infirmiers

Elle est fondée essentiellement sur des valeurs humanistes, une approche globale de l'Homme et de la Santé.

Les soins infirmiers peuvent être définis comme un ensemble de connaissances, de compétences et de techniques relatives à la conception et à la mise en œuvre d'actes infirmiers. Ils ont pour but de répondre aux besoins de santé d'une personne et/ou d'une collectivité et font l'objet de la discipline enseignée au personnel infirmier (dictionnaire des soins infirmiers – ouvrage collectif R.Magnon et G.Dechanoz AMIEC recherche 2000).

Selon l'organisation mondiale de la santé

« La mission des soins infirmiers dans la société est d'aider les individus, les familles et les groupes à déterminer et réaliser leur plein potentiel physique, mental et social et à y parvenir dans le contexte de l'environnement dans lequel ils vivent et travaillent, tout cela en respectant un code de déontologie très stricte.

Ceci exige que les infirmiers apprennent et assurent des fonctions ayant trait au maintien et à la promotion de la santé aussi bien qu'à la prévention de la maladie. Les soins infirmiers englobent également la planification et la mise en œuvre des soins curatifs et de réadaptation, et concernent les aspects physiques, mentaux et sociaux de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort.

Les infirmiers permettent la participation active de l'individu, de sa famille et de ses amis, du groupe social et de la communauté, de façon appropriée dans tous les aspects des soins de santé, et encouragent ainsi l'indépendance et l'autodétermination. Les infirmiers travaillent aussi comme partenaires des membres des autres professions impliquées dans la prestation des services de santé. »

Selon Thérèse PSIUK (l'apprentissage du raisonnement clinique De Boeck 2012)

Soigner doit être un acte de sens

A l'heure où l'hôpital tend à devenir une entreprise, l'idée d'une dynamique interactive et incessante entre l'Homme et le soin ne doit jamais quitter le champ de la réflexion.

Le développement d'un raisonnement clinique de qualité permet aux professionnels du soin de placer l'homme au cœur du dispositif de soin, afin que les hommes et les femmes qui dispensent ces soins ne se transforment pas en « distributeurs d'actes de soins.

Selon Françoise COLLIERE

En 1982, dans son livre « Promouvoir la vie » elle apporte une réflexion sur les théories de soins infirmiers en disant que : « identifier les soins infirmiers, c'est s'interroger sur ce qui les caractérise, sur ce qui fonde leur identité » à savoir que les soins ne peuvent pas être fondés sur : « des caractéristiques uniformes, des constantes ou théories à appliquer de façon stéréotypée ».

Elle rajoute qu'il faut bien discerner la nature des soins, selon qu'ils soient des soins coutumiers et habituels (care) et les soins de réparation (cure).

Selon Walter HESBEEN

« Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière c'est à dire unique ».

Le « prendre soin » s'appuie sur le concept de la « pensée complexe », il s'agit d'une approche qui s'efforce de prendre en compte toute la complexité de la personne humaine et qui est bien plus que la somme de tous ses besoins.

« Prendre soin » est un art, l'art du thérapeute qui réussit à combiner les éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière. ».

Elle permet de considérer « l'être humain en tant que sujet singulier ou corps que la personne est » et jamais comme un objet de soins.

Le concept de « prendre soin » est au service de la santé publique car l'individu n'est pas isolé de son contexte collectif, et le collectif ne néglige pas l'individu en tant que sujet singulier.

1.3 Les processus d'apprentissage

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant afin que celui-ci puisse développer progressivement les aptitudes et les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de la profession.

Ainsi, au terme de sa formation, l'infirmier doit pouvoir s'intégrer pleinement dans le milieu professionnel en contribuant à la prise en charge globale de la personne à partir de savoirs, capacités et compétences.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs, analyser toute situation de santé et prendre des décisions dans les limites de leur rôle.

Ainsi, l'étudiant, tout au long de sa formation, développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, en capacités relationnelles et éducationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

Chaque étudiant peut avancer à son rythme dans le respect des exigences minimales requises par le référentiel de formation.

L'acquisition des éléments de chaque compétence est progressive. Le superviseur pédagogique réalise chaque semestre un bilan et un suivi personnalisés de chaque étudiant afin de l'accompagner vers son autonomie et la professionnalisation.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « **Comprendre** », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- « **Agir** », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **Transférer** », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Les capacités requises pour les étudiants durant la formation sont les suivantes :

- La capacité d'analyse et d'identification de situations diverses et complexes,
- La capacité technique,
- La capacité relationnelle et éducative,
- La capacité de recherche et de questionnement.

Dès lors, nous pouvons définir la compétence comme un ensemble de différents savoirs mobilisés par l'individu pour donner un sens à ses actions afin de répondre de façon efficiente aux besoins de santé de la personne et de maîtriser les situations de soins.

La compétence n'est pas un don. Elle s'acquiert et se développe tout au long de la vie professionnelle.

L'équipe pédagogique de l'IFSI du Centre Hospitalier de Menton aura comme objectif principal d'apprentissage et de professionnalisation celui d'apporter aux étudiants les 10 compétences nécessaires à l'acquisition d'une posture professionnelle réflexive.

Notre conception de l'apprentissage se situe :

- ***Dans une approche systémique***, les situations sont appréhendées dans leur globalité mais aussi dans leur complexité. *L'approche systémique veut prendre en compte l'ensemble du système auquel appartient l'individu, l'élément ou le problème considéré, afin de l'appréhender par les interactions qu'il entretient avec les autres éléments du même système³ plutôt que par l'analyse des relations entre les personnes.*
L'approche systémique permet d'avoir prise sur quelque chose qui apparaît à la fois complexe et familier, facteur d'ouverture d'esprit et de combinatoire des savoirs de l'apprenant.
- ***Dans une approche socioconstructiviste***, les méthodes pédagogiques utilisées mettent en jeu la méta cognition et le conflit sociocognitif. L'étudiant identifie les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe seul et en groupe ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

³ ESF Science Humaines 2018 chapitre 1 www.esf-scienceshumaines.fr

La finalité de cette formation est de construire les compétences de l'étudiant en s'appuyant d'une part sur des stages optimisés et mieux outillés et d'autre part sur des unités d'enseignement permettant l'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation professionnelle.⁴

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

1.4 La transversalité

Le terme de transversalité est une tendance et un terme bien actuels. « *La transversalité c'est créer des passerelles entre les services, les acteurs, où la mutualisation des compétences prend tout son sens, dans un objectif commun⁵...* ».

Une passerelle est « un ouvrage » qui permet de mettre en relation les choses, les services, les hommes. Elle participe de la volonté de construire un environnement favorable aux échanges. C'est une pensée de type systémique qui rompt avec le cloisonnement. La transversalité favorise l'intelligence collective et la cohésion d'équipe.

La transversalité est entendue comme un regroupement de plusieurs domaines de connaissances tant dans l'apprentissage des étudiants que dans l'organisation pédagogique.

Une approche transversale de la formation est envisagée pour :

- Construire des projets en équipe de regroupement d'UE
- Questionner les contenus et les pratiques pédagogiques
- Mutualiser les compétences
- Décloisonner
- Intégrer la simulation

Pour l'année 23/24, nous mettons en place l'apprentissage du Raisonnement Clinique et Projet de soins en transversalité.

• **Maîtriser le Raisonnement Clinique – Projet de soins**

Pour parvenir en fin de formation à planifier des soins, les prodiguer en pluri et en inter professionnalité, les évaluer et mettre en œuvre les thérapeutiques, l'étudiant en soins infirmiers doit notamment s'approprier, au cours des trois années de formation, de manière progressive, les concepts fondateurs et la méthode de la démarche clinique.

L'équipe pédagogique s'est stabilisée depuis 2 ans. Nous avons constaté en analysant nos pratiques une différence dans les méthodes d'analyse des situations de soins, ce qui peut freiner l'apprentissage des étudiants.

Nous avons réfléchi en équipe pour inscrire dans un projet une harmonisation des méthodes d'analyse qui permettra aux étudiants d'avoir un même discours d'une année à l'autre de leur formation. 3 cadres formateurs sont référents sur cette transversalité.

Cf Projet Raisonnement Clinique – Projet de soins en **annexe 8**

⁴ COUDRAY Marie-Ange(2009) Le défi des compétences. MASSON

⁵ (www.passerelles-eje.info – M120)

- **Développer la communication et la relation dans une situation de soins**

Apprentissage transversal également sur les Soins relationnels, un cadre référent sur ces UE.

Le projet de l'UE 4.2 soins relationnels prend appui sur les objectifs du référentiel infirmier. Il est conçu de manière encadré par un cadre de santé formateur référent de l'UE qui travaille en étroite collaboration avec les référents pédagogiques de chaque année de formation ;

Il s'élabore tout au long des trois années, pour que les étudiants en soins infirmiers développent de manière graduelle et progressive leurs compétences tout en s'appropriant les éléments de communication dans les soins et en équipe

Cf. Projet Soins relationnels en **annexe 9**

1.5 Les valeurs de l'équipe pédagogique

Une valeur est « *ce qui est posé comme vrai, beau, bien, selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend* » (Larousse)

Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement. Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue. On parle d'échelle de valeurs.

Chacune des valeurs décrites ci-après est, selon nous, dite fondamentale, c'est-à-dire essentielle dans la pratique professionnelle.

L'HAS nous invite à les définir car « *les valeurs sont des références communes fondant la conduite professionnelle de chacun, identifiées de façon collective, et diffusées auprès de tous les acteurs internes et externes. Dans le contexte des établissements de santé, caractérisé par la présence de groupes porteurs de visions différentes et pourtant toutes légitimes, elles constituent un cadre de référence utile.* » (Manuel de certification des Etablissements de Santé V2010 HAS juin 2009)

Les valeurs retenues par l'équipe pédagogique sont les suivantes, aucune priorité n'a guidé leur présentation.

Le respect

C'est « *un sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose.* » (Petit Larousse)

Le respect des valeurs professionnelles passe par :

- Le respect des personnes, c'est à dire de soi et de l'autre. Il peut s'agir des formateurs, des secrétaires, des agents d'entretien, des intervenants extérieurs, des patients, des familles, des professionnels, des supérieurs hiérarchiques, des collègues mais également des autres étudiants rencontrés à l'IFSI/IFAS et sur tous les lieux de formation :
 - L'acceptation des différences (accepter l'autre comme il est),
 - Le respect de l'expression des élèves, qui est portée par les délégués de promotion élus,
 - La valeur respect sous-tend à la fois l'authenticité, la solidarité et l'esprit d'équipe,
 - Le respect des institutions et du travail collectif à travers le respect du code du travail, du règlement intérieur, des procédures, des locaux et des matériels et des règles professionnelles et déontologiques.

L'Équité

Dans la reconnaissance des droits de chaque étudiant, dans la mise à disposition des moyens, dans l'impartialité de l'évaluation, dans le respect du règlement intérieur.

La Bienveillance

C'est « [...] un état d'esprit fait d'une certaine maturation qui est indispensable pour créer un climat de confiance. Elle se manifeste par l'écoute et suppose attention, intérêt, indulgence et le sens du non-jugement ».

L'intégrité

Qui inclut l'honnêteté, la loyauté, la fiabilité.

L'Écoute

Être à l'écoute c'est « être attentif à ce qui se dit et, plus généralement à ce qui se passe. C'est la capacité à écouter autrui, à être attentif et réceptif à sa parole. ».

Être à l'écoute de l'autre, c'est être présent, authentique, disponible dans la relation. C'est être dans l'empathie, la bienveillance et le non-jugement. C'est laisser l'autre s'exprimer, lui laisser le temps.

Les valeurs énoncées n'ont de raison d'être que si elles animent nos actes et notre réflexion au quotidien.

2. Formation et projet d'enseignement

2.1 La formation

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

- La formation théorique de **2100 heures**, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;
- La formation clinique (stages) de **2100 heures** (60 semaines).

Le travail personnel complémentaire est estimé à **900 heures** environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit **5100 heures**, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements sont dispensés en institut de formation sur une base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est de **35 heures** par semaine selon les modalités prévues par les responsables de l'encadrement des stages.

La planification annuelle de l'alternance pour l'année scolaire 2023-2024 se trouve **en annexe 10**

• **La finalité de la formation**

L'infirmier polyvalent formé, doit être capable d'exercer en tenant compte des aspects éthiques de la profession et plus particulièrement des valeurs rattachées à la vie et à la dignité humaine. Il doit aussi, dans le cadre de sa pratique respecter les aspects juridiques conformément à la législation en vigueur.

- **Les axes stratégiques**

L'accompagnement des étudiants relève d'une stratégie pédagogique qui doit être :

- Consensuelle pour l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique,
- Construite en tenant compte des complémentarités de rôles, de compétences et d'expertises des cadres enseignants et soignants et des autres formateurs,
- Évaluée et réajustée à l'aide d'outils de régulation créés,
- Communiquée et explicitée aux étudiants et partenaires formateurs,
- Élaborée en étroite collaboration avec le service infirmier, dans le cadre de la mission d'encadrement.

- **Les principes pédagogiques**

Les principes pédagogiques reposent sur :

- Le développement de la faculté d'adaptation de l'étudiant en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé.
- La responsabilisation de l'étudiant pour lui permettre tout au long du cursus d'études, d'élaborer son projet professionnel.
- La mise en œuvre du suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant en vue d'une meilleure acquisition des compétences professionnelles requises.
- L'actualisation permanente du projet pédagogique en fonction de l'évolution des sciences et des techniques, de la pédagogie de la pratique professionnelle et de la législation.
- La dynamique du projet est bien fondée sur la progression et le renforcement des connaissances, régulièrement actualisées.

- **L'objectif global**

L'étudiant en fin de formation devra mettre en œuvre et évaluer les actions de soins infirmiers inhérentes à son rôle soignant auprès des personnes et des groupes. Il doit être compétent dans ce rôle soignant et doit être capable de l'exercer en tenant compte des aspects éthiques et juridiques relatifs à son engagement professionnel.

Quel que soit le secteur d'activité, il doit être en mesure de promouvoir les critères de qualité des soins infirmiers, afin d'assurer une prestation optimale.

- **Le contrat d'enseignement**

Dans le cadre de leur formation les étudiants infirmiers de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Menton doivent s'engager à prendre en charge de manière responsable leur formation.

Ils devront respecter le règlement intérieur et les règles professionnelles et auront :

- L'obligation d'effectuer les stages, suivant les consignes et les conventions de stages,
- L'obligation de participer activement aux travaux dirigés et aux activités pédagogiques,
- L'obligation d'assister aux enseignements magistraux portant sur la personne humaine, les soins infirmiers, la pharmacologie, les enseignements optionnels et aux ateliers organisés dans le cadre des acquisitions d'actes et activités conformes au référentiel.

Les étudiants infirmiers ont un statut leur permettant de ne pas assister aux cours non obligatoires mais ils ont le devoir et l'obligation d'acquérir tous les savoirs professionnels concernant les enseignements dispensés.

Ils devront fournir un travail personnel régulier individuel ou collectif qui sera l'enjeu de leur réussite, tant scolaire que professionnelle.

La prise en charge de personnes en demande de soins infirmiers ne peut se faire que par des professionnels compétents et en perpétuel devenir.

2.2 L'organisation des enseignements théoriques

L'organisation pédagogique présente l'ensemble du processus de formation mis en œuvre pour permettre aux étudiants d'acquérir les capacités inhérentes au savoir, savoir-faire, savoir être et savoir devenir infirmier, nécessaires à l'exercice professionnel et au savoir-faire dire, relatif au rôle d'encadrement.

Cette organisation par la mise en place des méthodes et des moyens pédagogiques a pour but de servir les objectifs de formation.

Les choix pédagogiques doivent permettre l'acquisition d'une compétence clinique infirmière nécessaire pour dispenser un soin de qualité.

Ainsi, le processus de formation mis en place prend appui principalement sur deux modèles pédagogiques :

- Le modèle centré sur les **acquisitions du savoir, du savoir-faire et du savoir-être** dans lequel la théorie est appliquée à la pratique,
- Le modèle centré sur **la démarche** qui développe l'acquisition des capacités dans lequel le savoir, le savoir-faire et le savoir-être sont transférés d'une situation à une autre.

Les méthodes et les moyens choisis seront principalement :

- La pédagogie par objectifs,
- L'acquisition des savoirs infirmiers par utilisation des méthodes déductives, inductives ethypothéticodéductives autour d'une situation concrète.

• **Les caractéristiques de la formation**

La formation est organisée en Unités d'Enseignement obligatoires et optionnelles.

Le choix des UE optionnelles apporte aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances dans le domaine des soins infirmiers en relation avec leur projet professionnel.

180 crédits européens (ECTS) sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier
Ces 180 crédits se décomposent comme suit :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration.
- 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

• **Les Unités d'Enseignement**

Les contenus théoriques sont découpés en unités et sous-unités d'enseignement (UE).
Les unités d'enseignement (UE) sont de quatre types :

- **Les U.E. dont les savoirs sont « contributifs aux savoirs infirmiers »,**
- **Les U.E. dont les savoirs sont « constitutifs » des compétences infirmières,**
- **Les U.E. d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,**
- **Les U.E. de méthodologie et de savoirs transversaux.**

Le programme comporte 6 champs d'unités d'enseignement, dont un champ d'unités d'intégration (UE : 5) :

- **UE 1 : sciences humaines, sociales et droit,♣**
- **UE 2 : sciences biologiques et médicales,♣**
- **UE 3 : sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,♣**
- **UE 4 : sciences et techniques infirmières, interventions,♣**
- **UE 5 : intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,♣**
- **UE 6 : méthodes de travail et anglais.**

L'enseignement théorique est dispensé sous forme de :

- **Cours magistraux (CM),**
- **Travaux dirigés (TD)**
- **Travaux personnels (travaux guidés ou en autonomie : TPG)**

• **Les compétences**

Le référentiel de formation décline 10 compétences :

Les compétences « cœur de métier »

- C 1 « Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »
- C 2 « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
- C 3 « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »
- C 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »
- C 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »

Les compétences « transverses »

- C 6 « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »
- C 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle »
- C 8 « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »
- C 9 « Organiser et coordonner les interventions soignantes »
- C 10 « Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

Chaque compétence s'obtient par :

- La validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- L'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Notre intention pédagogique s'attache, à ce que les étudiants acquièrent de manière progressive, les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière.

La progression de l'acquisition des compétences repose sur l'intégration des savoirs et de la posture professionnelle au cours des 6 semestres. Elle est évaluée notamment par le biais des Unités d'Intégration (UI).

• **Liens entre unités d'enseignement et compétences**

COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENT CORRESPONDANTES
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 1</u></p> <p>« Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »</p>	<p>UE 2.3. S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie UE 3.1. S1+ S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière ;</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 2</u></p> <p>« Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »</p>	<p>UE 3.2. S2 Projet de soins infirmiers UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 3</u></p> <p>« Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »</p>	<p>UE 2.10. S1 Infectiologie hygiène UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 4</u></p> <p>« Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »</p>	<p>UE 2.1. S1 Biologie fondamentale UE 2.2. S1 Cycles de la vie et grandes fonctions UE 2.4. S1 Processus traumatiques UE 2.5. S3 Processus inflammatoires et infectieux UE 2.6. S2+ S5 Processus psychopathologiques UE 2.7. S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs UE 2.8. S3 Processus obstructifs UE 2.9. S5 Processus tumoraux UE 2.11 S1+ S3+ S5 Pharmacologie et thérapeutiques UE 4.3 S2+ S4 Soins d'urgence UE 4.4 S2+ S4 + S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 5</u></p> <p>« Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »</p>	<p>UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé UE 4.6.S3 + S4 Soins éducatifs et préventifs</p>

<p style="text-align: center;"><u>Compétence 6</u></p> <p style="text-align: center;">« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »</p>	<p>UE 1.1. S1 + S2 Psychologie, sociologie, anthropologie UE 4.2.S2 + S3+ S5 Soins relationnels</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 7</u></p> <p style="text-align: center;">« Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »</p>	<p>UE 4.5. S2 +S5 Soins infirmiers et gestion des risques UE 1.3. S1+S4 Législation, éthique, déontologie UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 8</u></p> <p style="text-align: center;">« Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »</p>	<p>UE 3.4. S4 Initiation à la démarche de recherche UE 3.4. S6 Initiation à la démarche de recherche. UE 6.1 Méthodes de travail et TIC UE 6.2 Anglais.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 9</u></p> <p style="text-align: center;">« Organiser et coordonner des interventions soignantes »</p>	<p>UE 3.3 S3+S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétence 10</u></p> <p style="text-align: center;">« Informer et former des professionnels et des personnes en formation »</p>	<p>UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin</p>

De plus, dans chaque semestre, **une unité d'intégration (UI)** contribue à l'acquisition d'une ou de plusieurs compétences. Chacune de ses compétences se décline en objectifs pédagogiques à atteindre, en méthodes, moyens et outils pour y parvenir et en situations pouvant être mobilisées en stage.

Deux unités optionnelles (UE 5.7) complètent ces unités d'enseignement aux semestres 5 et 6.

Les objectifs de ces unités optionnelles reposent sur

- L'approfondissement d'un domaine d'exercice de la fonction infirmière
- La conduite d'une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

2.3 Formation clinique en stage

La formation clinique s'effectue au cours de périodes de stage dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins selon la directive européenne 2005/36/CE.

La formation clinique prend appui sur le concept de l'apprentissage qui est un processus d'acquisition de pratiques, de connaissances, de compétences, d'attitudes ou de valeurs culturelles.

La pratique réflexive nécessaire à l'élaboration de la compétence infirmière est développée de façon conjointe par le professionnel tuteur de stage et par le formateur.

Elle permet à l'étudiant d'ajuster ses croyances et d'améliorer sa pratique tout en appuyant cette évolution sur une argumentation étayée et des fondements théoriques bien établis. De ce fait, elle permet à l'individu de renforcer son sentiment de compétence et sa capacité à analyser les problèmes qu'il rencontre.

La pratique réflexive fournit en quelques sortes à l'individu une nouvelle "lunette" pour analyser de

*façon critique les situations qu'il rencontre et les actions qu'il pose.*⁶

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps théoriques en institut et des temps de formation clinique réalisés en structures de soins.

« L'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un institut de formation initial, d'autre part, un ou plusieurs lieux de stage⁷ ».

- **Qualification et agrément des stages** (arrêté du 21 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014)

Les lieux de stages sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Plusieurs étudiants peuvent être accueillis sur un même site, une attention particulière est portée par l'équipe pédagogique quant à la qualité de l'encadrement.

Un stage est dit agréé lorsqu'il respecte l'apprentissage de l'étudiant et le droit du travail.

- **Critères de qualification d'un stage**

- Charte d'encadrement entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation, formalisant l'engagement des 2 parties dans l'accompagnement des étudiants.
- Livret d'accueil
- Convention de stage, elle est tripartite, c'est-à-dire signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

Un travail sur le renforcement du partenariat a été effectué avec les cadres de santé du Centre Hospitalier de Menton ainsi qu'avec les responsables de l'encadrement des hôpitaux de Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, La Brigue et Tende.

Ce principe d'organisation doit, auprès de l'étudiant :

- Favoriser le transfert des acquis théoriques à la pratique,
- Faciliter l'acquisition des connaissances privilégiant l'intégration de l'étudiant dans l'équipe de soins,
- Permettre une meilleure perception de la personne soignée dans sa globalité, en utilisant le modèle des modes fonctionnels de Virginia Henderson et modèle clinique tri-focal de MARCHAL et PSIUK
- Permettre de conceptualiser, mettre en œuvre et évaluer des projets de soins.

- **Les responsables de l'encadrement des étudiants en stage**

Les stages doivent permettre aux étudiants :

- D'acquérir des compétences
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose

⁶ LADOUCEUR, P.DIMITRI, M-M et POTVIN P. (2013) Concepts de rétroaction et de pratiques réflexives

⁷ DURAND Charlaïne, l'alternance comme dispositif d'apprentissage, 10 juillet 2003

- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants⁸

Le maître de stage

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage, le plus souvent il s'agit du cadre de santé. Il est garant de l'accueil des étudiants, de la qualité de l'encadrement. Il est en lien avec les cadres pédagogiques de l'institut de formation, et règle les questions en cas de litige ou de conflit.

Le tuteur de stage

Le tuteur de stage est le responsable pédagogique du stage. Il travaille en étroite collaboration avec les infirmiers de l'équipe soignante

Dès lors le tuteur de stage, garant de la progression de l'étudiant est un professionnel volontaire, expérimenté et compétent capable :

- D'organiser le parcours de stage de l'étudiant en fonction de ses objectifs
- De lui assurer un accompagnement individuel
- De proposer des solutions en cas de difficultés
- De transcrire les progrès de l'étudiant dans le port Folio
- D'autoriser l'étudiant à participer à des activités de soins en dehors de l'unité
- De travailler en collaboration avec les cadres formateurs
- D'évaluer le stage après avoir recueilli l'avis des autres professionnels de proximité.

Les professionnels de proximité

Ce sont ceux qui encadrent au quotidien l'étudiant sur les actes techniques, la démarche clinique des patients pris en soins, les transmissions écrites et orales. Ils sont garants de l'acquisition des bonnes pratiques et des compétences. Ils sont en contact régulier avec le tuteur de stage et s'engagent à transmettre tout acte /comportement préjudiciable à la personne soignée.

Le formateur de l'IFSI référent de stage

Chaque étudiant connaît le nom du cadre pédagogique référent de stage. Ce dernier est en lien avec le maître de stage et le tuteur, afin de suivre le parcours de l'étudiant. Il se déplace sur le lieu de stage selon les objectifs pédagogiques de l'année, ou bien à la demande de l'étudiant ou du tuteur de stage.

D'un point de vue organisationnel, la formation clinique alterne avec la formation théorique.

Ce principe d'organisation doit auprès de l'étudiant :

- Favoriser le transfert des acquis théoriques à la pratique,

⁸ Référentiel de formation relatif au diplôme d'état infirmier du 26 septembre 2014 p.63 maj 2021

- Faciliter l'acquisition des connaissances privilégiant l'intégration de l'étudiant dans l'équipe de soins,
- Permettre une meilleure perception de la personne soignée dans sa globalité,
- Permettre de conceptualiser, mettre en œuvre et évaluer des projets de soins.

L'équipe pédagogique de l'Institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Menton fait le choix, pour les deux premiers semestres de formation, de proposer trois stages de 5 semaines chacun et ceci pour :

- Offrir une diversité des lieux de stages et stimuler l'intérêt et la curiosité de l'étudiant,
- Favoriser le transfert des connaissances et l'analyse dans des situations de soins différentes tenant compte de problématiques et besoins variés,
- Optimiser l'alternance entre enseignements théoriques et cliniques afin de maintenir un niveau d'intérêt et de concentration toujours efficace, une régularité dans l'exploitation des stages et, in fine, un meilleur suivi et un meilleur apprentissage professionnel,
- Utiliser au mieux la disponibilité d'accueil des terrains de stage et des tuteurs.

Quatre types de stage sont prévus :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés, **SCD**.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie, **PSY**.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins d'entretien en hébergement : **SLD/SSR**.
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école, etc.) : **LDV**.

Les quatre types de stage sont réalisés au moins une fois durant les 2 premières années de formation.

En troisième année, la priorité est donnée aux stages en lien avec le projet professionnel de l'étudiant, ainsi qu'à la mobilité internationale et européenne.

Les étudiants peuvent demander à effectuer un stage hors département. Ils remplissent une fiche projet qui est validée par la directrice de l'IFSI après avis du cadre pédagogique référent du suivi pédagogique

Le parcours de l'étudiant peut être modifié au vu des éléments à acquérir dans le portfolio.

Le découpage s'effectue ainsi :

- **Semestre 1** : 5 semaines de stage
- **Semestre 2** : 2 périodes de 5 semaines de stage

- **Semestre 3** : 2 périodes de 5 semaines de stage, sur 2 lieux selon le projet professionnel de l'étudiant, et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 4** : 10 semaines de stage incluant le service sanitaire, sur un seul lieu selon le projet professionnel de l'étudiant, la disponibilité des terrains de stage et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 5** : 1 période de 10 semaines de stage, lieu défini selon le projet professionnel de l'étudiant, la disponibilité des terrains de stage et le bilan d'apprentissage de ses compétences.
- **Semestre 6** : 15 semaines de stage découpé en 6 semaines et 9 semaines sur deux lieux différents dont un (dernier stage de 9 semaines) est laissé à l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique garante du parcours professionnel de l'étudiant.

Le stage de 6 semaines en semestre 6 concerne les étudiants qui effectuent leur stage à l'étranger. Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont la durée est statuée en Commission d'Attribution des Crédits (CAC) en fonction du dossier de l'étudiant.

Les étudiants en situation de non-validation des crédits correspondant aux stages devront effectuer un stage de rattrapage dont la durée est, de la même façon, statuée à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Formateur référent des enseignements cliniques

Un projet qui décline la mise en œuvre du rôle du formateur référent de stage au sein de l'IFSI du centre hospitalier « *La Palmosa* » est élaboré au regard des axes posés dans le portfolio.

L'idée étant d'avoir un cadre référent de stage, chaque cadre formateur se voit attribuer des terrains de stage en transversalité.

Cette transversalité permet aux étudiants d'avoir un cadre référent qui connaît parfaitement le lieu de stage et les professionnels de terrain, et aux cadres référents de travailler l'analyse de pratique sur les 3 années de formation, de parfaire leur compétence en analyse réflexive, et ainsi favoriser l'accompagnement des étudiants dans « *leur faculté à établir des liens, à tisser des fils, à construire des connexions en 2 situations* »⁹

Après une année d'expérimentation, le projet est reconduit. Les cadres des services de soins ont apprécié avoir un interlocuteur privilégié. Ce projet a permis de développer des relations plus étroites avec les terrains de stage d'où un accompagnement des étudiants en stage plus efficient.

• Le postulat

- Une fois par année de formation, l'étudiant rencontre un cadre pédagogique référent du stage sur le terrain de stage. Un appel téléphonique systématique du cadre formateur est effectué au cadre de l'unité de soins à chaque affectation de stage de l'étudiant.
- Avant et après l'entrevue, le cadre pédagogique échangera avec l'équipe de soins et/ou tuteur en présence de l'étudiant
- Un compte rendu sur « le bilan de la visite en stage » est renseigné par chaque formateur au

⁹ LE BOTERF Guy Construire les compétences individuelles et collectives – Edition d'organisation – 2003

terme de la visite de stage. Ce compte rendu est un des supports à utiliser lors des suivis pédagogiques individuels

- Une rencontre tripartite étudiant/tuteur/formateur sera organisée en cas de besoin.
- En interaction avec les professionnels de terrain et les étudiants, les cadres formateurs assurent le suivi et l'évaluation de la qualité formative des terrains de stage : questionnaire de satisfaction de stage, analysée et portée à la connaissance des directions hospitalières 1 fois par an.

Les axes et leur mise en œuvre par le formateur référent d'année :

Assurer la coordination avec l'établissement d'accueil

- Organise une rencontre avec le maître de stage et le tuteur afin de s'identifier,
- Se présente au titre de formateur référent du stage,
- Relève les identités et coordonnées des tuteurs et maître de stage de l'établissement,
- Rassemble toute documentation permettant de constituer un dossier de présentation de l'établissement, ainsi que son organisation ou projet d'encadrement des stagiaires,
- Identifie les besoins, les attentes et les éventuelles difficultés de l'établissement en matière d'information et d'application de la politique d'encadrement des stagiaires,
- « Trie/sélectionne » et redirige les demandes de l'établissement selon la nature des situations évoquées et ou problèmes
 - Administratif : secrétariat de l'IFSI
 - Pédagogique : IFSI
 - Formation continue du personnel : établissement de santé

Accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel des compétences et des outils de suivi de formation

- Rencontre ou émet un appel téléphonique à chaque stage au professionnel de proximité responsable du ou des étudiants en stage,
- Détient en permanence le référentiel de formation et l'exploite comme repère ou le met à disposition des équipes,
- Utilise le portfolio comme support d'échange pour apprécier l'amélioration de ses compétences,
- Analyse la progression de l'étudiant,
- Confronte l'analyse faite par l'équipe au regard de l'évolution de l'apprentissage de l'étudiant.

Contribuer à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques

- Rencontre l'étudiant en stage ou communique avec lui par téléphone et utilise le portfolio comme base de l'encadrement du stage. Les situations exploitées seront modulées en fonction du semestre de formation acquis.
- Aide l'étudiant à faire un relevé de situations vues ou réalisées sur le portfolio en lui permettant :

- De décrire ce qui a été fait, pourquoi, comment,
- D'identifier les connaissances nécessaires aux pratiques et ou situations rencontrées, les acquis ou compléments à rechercher,
- De s'orienter vers les ressources potentielles,
- De faire des liens entre les acquisitions antérieures indiquées dans le portfolio et celles présentées le jour de l'encadrement.

Communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant

- Effectue systématiquement un point avant et après la rencontre de l'étudiant à partir des points suivants :
 - Finalités de la supervision,
 - Évaluation de l'encadrement,
 - Réajustements à effectuer et moyens à mettre en œuvre.

Organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI

- Réalise un bilan individuel pendant le stage
- Assure un bilan collectif à chaque retour de stage et une analyse des pratiques
- Organise une rencontre individuelle par étudiant au titre du suivi pédagogique au minimum par trimestre et plus selon les difficultés de l'étudiant.
- Met en place un contrat d'apprentissage individuel permettant à l'étudiant de progresser à partir de :
 - L'identification de ses insuffisances et des objectifs d'amélioration posés,
 - De la mise à disposition de ressources théoriques et ou pratiques,
 - Du suivi de l'application des mesures correctrices à apporter,
 - Des résultats obtenus,
 - De la projection sur le stage suivant.

Réguler les difficultés éventuelles

- Apporte une écoute systématique à toutes difficultés évoquées par l'étudiant ou le stage
- Donne une suite aux informations recueillies en les orientant selon la nature des sujets
- Rencontre du superviseur pédagogique de l'étudiant lors de difficultés observées ou communiquées
- Met en place une traçabilité sur le logiciel WINIFSI

Assurer une communication et une traçabilité interne à l'IFSI

- Informe rapidement les référents de promotion lors de difficultés sur le stage
- Rédige systématiquement une fiche de suivi pédagogique sur WINIFSI à l'issue de la supervision en stage, et remet celle-ci au référent de promotion

- **L'offre de stage**

Les terrains de stages retenus pour l'année 2023-2024 sont situés en [annexe 11](#)

En ce qui concerne les terrains de stages extra hospitaliers, l'équipe pédagogique de l'institut de formation du centre hospitalier de Menton a mis en place une coopération avec les hôpitaux locaux de Sospel, Breil-sur-Roya, Tende, avec les centres communaux d'action sociale de Menton et Roquebrune Cap Martin, avec les établissements de soins à domicile et les établissements scolaires de Menton.

Cette année nous continuons d'ouvrir de nouveaux terrains de stage du côté ouest du département, ceci pour permettre aux étudiants un parcours de stage plus diversifié.

Nous apportons une attention particulière à l'éloignement des lieux de stage par rapport au domicile des étudiants, et favorisons le développement du covoiturage.

- **L'organisation des stages**

Afin d'aider l'étudiant à structurer ses apprentissages en stage autour de la prise en charge de patients, nous attendons que ce dernier puisse assurer les soins à un nombre de patients et de niveaux de complexité croissants.

	Durée et dates des stages	Nombre de patients à prendre en charge (à titre indicatif selon le type de service et la charge en soins)
Semestre 1	<ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines du 30/10 au 01/12/23 	De 1 à 2
Semestre 2	<ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines du 04/03 au 05/04/2024 • 5 semaines du 03/06 au 05/07/24 	De 2 à 3
Semestre 3	<ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines du 18/09 au 07/10/23 • 4 semaines du 08/01 au 03/02/2024/23 	De 2 à 4
Semestre 4	<ul style="list-style-type: none"> • 2 semaines consacrées au SSES (04/03 au 08/03/24 et du 25/03 au 29/03/2024) • 8 semaines du 13/05 au 05/07/2024 	De 4 à 6
Semestre 5	<ul style="list-style-type: none"> • 10 semaines du 16/10 au 22/12/2023 	De 6 à 8
Semestre 6	<ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines du 05/02 au 15/03/2024 • 9 semaines du 29/04 	De 8 à 10

2.4 Objectifs pédagogiques annuels et semestriels

Les objectifs pédagogiques annuels et semestriels pour l'année scolaire **2023-2024** des 3 années de formation se trouvent en **annexe 12**

3. Dispenses d'enseignements

Conformément à l'art 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de **dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Après l'inscription administrative de l'étudiant, une demande de dispenses d'enseignements devra être déposée au secrétariat de l'IFSI par l'étudiant au plus tard le **12 septembre 2023** sur la base du document présenté « demande de dispenses d'enseignements » en **annexe 13**

4. Le suivi pédagogique

4.1 Temps de rencontre individualisé

Ce temps de rencontre individuel entre l'apprenant et le formateur référent pédagogique est appelé suivi pédagogique. Il est personnalisé (programmé, à la demande du formateur et/ou de l'étudiant), et lie le formateur et l'étudiant dans une relation de confiance. Il s'inscrit dans une démarche réflexive autour des valeurs professionnelles et personnelles, du projet de formation, du projet de vie et du projet professionnel de l'étudiant.

Le formateur développe une vision globale de la situation pédagogique de l'étudiant. Il collabore régulièrement avec la Direction au sujet de ces suivis.

Il assure la traçabilité des données recueillies dans le dossier de l'étudiant (Winisfi) et présente aux instances la situation de tout étudiant en difficulté et/ou la mise en place d'un contrat pédagogique si nécessaire.

- **Les objectifs globaux du suivi**

- Mieux connaître l'étudiant et instaurer avec lui une relation de confiance et de proximité
- Identifier ses ressources et ses difficultés,
- Mettre en lien ses représentations et la réalité professionnelle,
- Élaborer des stratégies d'apprentissage permettant de progresser, de renforcer ses ressources, de s'organiser et de s'auto évaluer,
- Mesurer son apprentissage dans les différents champs de compétences au fur et à mesure de sa formation,

- S'inscrire dans des perspectives d'évolution,
- Donner du sens à sa formation et conforter son projet professionnel.
- Accepter aide et soutien des encadrants.

Pour les étudiants infirmiers sont formalisés :

Des entretiens individuels avec le formateur référent d'une durée moyenne de 45 minutes :

- Au début de 1^{ère} année pour faire connaissance, repérer les ressources et difficultés au départ de la formation et si nécessaire mettre en place des moyens d'accompagnement adaptés.
- A la fin de chaque semestre afin de faire le point sur les acquis théoriques et cliniques, sur les axes d'amélioration.
- En fin d'année si nécessaire et/ou difficultés pour réaliser un bilan global des acquisitions et porter une appréciation de fin de formation sur le dossier d'évaluation continue.

D'autres entretiens sont possibles, sur rendez-vous, soit à la demande de l'étudiant soit à celle du formateur référent.

Le résumé des entretiens est noté sur WINISFI

Ces rencontres individuelles sont subordonnées à une préparation de la part de l'étudiant à partir de son portfolio et de supports pédagogiques remis par les formateurs.

Temps forts d'apprentissage, ces rencontres favorisent la réflexion professionnelle, la prise de distance, l'analyse de ses pratiques et donc la professionnalisation.

4.2 Temps de rencontre collectif

Ils favorisent la connaissance mutuelle entre les étudiants, permettent la régulation de groupe et la prise de décisions collectives.

Ces temps peuvent prendre différentes formes :

- Supervisions professionnelles

Elles sont animées après chaque retour de stage soit par des psychologues soit par les formateurs ayant réalisé la préparation au départ en stage. Ces supervisions favorisent l'expression des étudiants sur leur vécu de stage, leur positionnement professionnel et leurs acquisitions en stage.

- En **L1**, elles sont réalisées par les formateurs en quart de promotion et sont centrées sur une « analyse de vécu ».
- En **L2**, elles sont réalisées par les formateurs en quart de promotion et sont centrées sur l'acquisition des compétences.
- En **L3**, elles sont réalisées par des psychologues en quart de promotion et sont centrées sur le positionnement professionnel, l'affirmation de l'identité, l'autonomie et la responsabilité professionnelle.

Ce temps collectif permet aux étudiants un partage d'expériences, une confrontation de points de

vue au service de leur professionnalisation.

- Bilans de semestres, d'années et de formation

Animés par les coordonnateurs de promotion, ces temps permettent d'une part aux étudiants de s'exprimer, d'échanger et de porter une appréciation sur le dispositif de formation et, d'autre part, dans le cadre de la démarche qualité, donnent lieu à de possibles réajustements pédagogiques au moyen de plans d'actions qui sont portés à la connaissance des étudiants.

5. La validation des crédits

Chaque semestre, l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation. La présence en stage et aux travaux dirigés est obligatoire.

Les 180 ECTS sont répartis comme suit :

- Enseignements en institut de formation : 120 ECTS.
- Enseignements cliniques en 6 stages : 60 ECTS.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1. Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence,
2. Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages,
3. Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en Institut de Formation.

Les modalités des évaluations théoriques : [annexe 14](#)

L'évaluation des compétences en stages est faite au moyen du portfolio, document appartenant à l'étudiant, permettant de suivre sa progression individuelle en stage.

Les éléments sont inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage, tuteur ou maître de stage.

L'évaluation des connaissances et des compétences valide les acquisitions de l'étudiant. Elle est réalisée par un contrôle continu et régulier et des périodes d'examen tout au long du parcours de formation.

Une réflexion commune se poursuit dans le cadre du groupement de coopération sanitaire afin d'harmoniser les modalités d'évaluation des unités d'enseignement dites contributives.

Les crédits de formation sont attribués par la Commission d'attribution des crédits constituée par les formateurs référents des étudiants infirmiers, des représentants des tuteurs de stage et des représentants universitaires.

Cette commission se réunit chaque semestre et se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

6. L'acquisition du diplôme d'état

Les diplômes s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire qui précise les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.

Le diplôme est considéré comme une garantie que la personne possède les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité des soins, garante de la sécurité du patient.

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des **180 ECTS** prévues par le référentiel de formation.

Le diplôme d'État vaut un grade de Licence et s'inscrit dans le dispositif universitaire Licence- Master- Doctorat.

III. Les ressources de l'institut

1. Les ressources humaines

L'IFSI est rattaché à la direction du Centre Hospitalier de Menton « La Palmosa » dont la Directrice est Madame EZAVIN.

1.1 L'organigramme hiérarchique et fonctionnel

L'organigramme se situe en **annexe 15**

1.2 Composition et compétences de l'institut de formation

Direction

- Candice VANBIERVLIET, Directrice de l'IFSI et de l'IFAS.
- Claire CAVASSINO-DALEST, Cadre supérieur de santé, Adjointe de Direction des Instituts., Responsable pédagogique.

Équipe de formateurs

Référent année de formation	Nom- Prénom	Diplômes	Expériences professionnelles
FILIERE INFIRMIERE			
1 ^{ère} année	Christelle THIERY	IDE Cadre De Santé MASTER II (asifi)	-Géronto-psychiatrie -IDEC en EHPAD -SSR /USLD -CDS service de chirurgie

1 ^{ère} année	Catherine ROCHE	-1987 DEI -2002 DE Puériculture -2011 DE CDS/MASTER 1 Sciences de l'éducation -2015 MASTER II Sciences del'éducation « Formation de formateurs aux métiers de l'enseignement » -2022 DU Simulation en santé	- Services Chirurgie, médecine - Pédiatrie générale et néonatalogie - FFCDS médecine et soins palliatifs - IFSI IFAS depuis 2011
2 ^{ème} année	Sandra BARBIER	- 1996 DEI -2005 DEIA -2019 DE CDS : Master II « Encadrement des Etablissement de la Santé et du Social » -2020 Formateur GSU	-Urgences/réanimation -Bloc/SSPI (anesthésie) : - Chirurgie cardiaque - Grands brûlés Anesthésie pédiatrique
2 ^{ème} année	Julien ROUYER	-2005DEI -2011 DUSIU -2014 DUSISC -2021 Cadre de santé Master II (2E2S) 2021	- Pédiatrie générale et réa-néonatalogie - SMUR & Urgences - FFCS Chirurgie générale et ambulatoire
3 ^{ème} année	Khadija BAIDAR	2005 - DEI 2013 DE CDS/MASTER I, Droit et gestion « <i>Management et Formation dans les Etablissementsde Santé</i> » -2020 Master II, Sciences de l'éducation « <i>Formation d'adultes,Accompagnement professionnel et Qualité de vie au travail</i> » Mention : « <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> »	MAS FAM EHPAD Centre de rééducation cardio respiratoire CDS en IFSI depuis 2017
3 ^{ème} année	Rose Marie BENGUE	-1983 DEI 1991 DEIA <i>Licence Sciences Sanitaires et Social</i> 2001 CDS	-Services Chirurgie, réanimation -BLOC/SSPI toutes spécialités -CDS en radiologie interventionnelle +SSPI -Cadre formateur depuis 2003 (école d'IA puis IFSI)
FILIAIRE AIDE-SOIGNANTE			
	Richard JOURDAN	- 1994 DEI - 2019 DU ergonomie	-EHPAD -Psychiatrie -Activité libérale

	Frédéric MENGUY	<ul style="list-style-type: none"> - 2000 DU Réanimation - 2004 IADE - Formateur AFGSU - DU Soins palliatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réanimation pédiatrique - Urgences préhospitalière - Bloc/SSPI (anesthésie) - Prélèvement d'organes
--	--------------------	--	--

Les cadres formateurs sont responsables de :

- La conception du produit pédagogique (unités d'enseignements, compétences, évaluations...)
- L'organisation et de la coordination sur les promotions
- Des commandes auprès des intervenants (après avis du directeur)
- L'accompagnement de la réforme sur le terrain et de l'encadrement pédagogique des étudiants en stage
- Du suivi et de l'évaluation de la formation mise en œuvre.

ADJOINTES ADMINISTRATIVES

- **Julie TENAILLEAU**
- **Valérie KOSATSKA**

Elles assurent :

- L'accueil physique et téléphonique des étudiants et autres interlocuteurs de l'IFSI
- Le suivi :
 - Du processus administratif de sélection à l'entrée en IFSI, IFAS,
 - Des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations ...),
 - Des indemnisations pour : les étudiants en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs,
 - Des stages pour l'élaboration des conventions et courriers avec nos partenaires de stages.

AGENT D'ENTRETIEN

- **Sylvie CHOUCHANA**

Elle assure l'entretien des locaux intérieurs et extérieurs

1.3 Les intervenants externes

Ce sont des universitaires, professionnels de santé et autres experts assurant des interventions à l'Institut dans les différents domaines de la formation :

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail

2. Les ressources documentaires et multimédias

Tous les étudiants infirmiers sont inscrits à la faculté de médecine et bénéficient des droits d'accès à l'université : bibliothèque, logement, activités sportives etc.

L'institut dispose :

- D'une salle informatique multimédia de 17 postes (salle 5) connectés à internet et à une imprimante. Cette imprimante est à disposition des étudiants. La salle est ouverte aux heures d'ouverture de l'IFSI, soit de 8h30 à 17h00.



L'institut dispose de plus :

- D'une bibliothèque : Horaires d'ouverture 8h30 – 16h30 du lundi au vendredi
- D'un équipement WIFI dans la totalité des locaux.

3. Les ressources en infrastructure et en logistique

L'institut dispose à ce jour dans ses locaux de :

RDC	
2 Salles de cours : 1 (équipée pour Visio conférence) et 2 2 salles de TP (TP 1 et TP 2)	Secrétariat IFSI – IFAS 2 bureaux de formateurs, Salle à manger des étudiants (2 pièces) Salle à casiers Petite salle cafétéria Salle de TP 2 simulation en santé sur mannequin connecté
1^{er} étage	
3 salles de cours : 4 et 6 et salle 5 informatique (17 postes informatiques)	6 postes informatiques dédiés aux évaluations pour les étudiants nécessitant l'utilisation d'un ordinateur
2^{ème} étage	
2 salles de cours : 7 et 8	2 bureaux de formateurs IFSI - IFAS

Au Rez-de-chaussée de l'aile droite du bâtiment principal, se situent le bureau du cadre supérieur de santé et la bibliothèque.

4. La vie étudiante

La section relative à la vie étudiante est composée du Directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le Directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

En fonction de l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

La section est présidée par le directeur de l'institut. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents.

En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président étudiant.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du Directeur ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets extra « scolaires »,
- L'organisation des échanges internationaux.



L'Association étudiante de l'institut de formation de Menton « ESI'TRON PIQUE » vient de voir le jour. Elle a but d'améliorer la vie étudiante au sein de l'institut, d'aider les étudiants en situation de précarité, de participer aux projets étudiants.

IV. La promotion de l'IFSI et de la profession d'IDE

Plusieurs évènements sont organisés favorisant la promotion de l'IFSI et de la promotion IDE :

- *Journée Portes Ouvertes* : évènement organisé par les cadres pédagogiques, supervisé par le CSS, en collaboration avec le Directeur des soins, la Direction de l'établissement, différents services de presse et radiophonie, ainsi qu'un groupe d'éditeurs,
- *Participation au Forum des métiers de Roquebrune Cap Martin,*
- *Participation au salon de l'information jeunesse de Menton*
- *Participation à la journée « Leader Diabète »,*
- *Participation aux manifestations de la journée de la ligue contre le cancer : Octobre rose (marche/course sur Menton) et Mars bleu,*
- *Participation aux différents journées de prévention de la santé organisées par le CH Menton*
- *En collaboration avec le comité d'Éthique, participation à la journée Éthique organisée annuellement par le CHU de Nice. En projet et dans le cadre des objectifs pédagogiques de l'UE 1.3 S3 « Législation, Éthique et Déontologie » mise en place, en collaboration de soirées « ciné-club éthique » trimestriellement permettant un débat après le visionnage d'un film choisi. L'objectif est pour les étudiants IDE et élèves AS de réfléchir sur le sens de nos pratiques dans des situations de vie difficiles.*

.....

L'objectif global est de favoriser

- Le **positionnement des instituts** en tant que Pôle d'excellence dans le domaine de la formation - infirmière et aide-soignante,
 - **L'interdisciplinarité** par le biais des différents acteurs de la formation
 - **L'innovation pédagogique** par l'intermédiaire de plateformes numériques
- **L'autonomie des étudiants** dans le respect des principes éthiques et des engagements attachés à la démarche qualité.